



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الولائية لكرة القدم - باتنة

LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BATNA

لجنة الانضباط

Commission de Discipline

Procès-verbal

N° : 17 Séance du : 12/05/2024

Rencontres JEUNES

Membres présents:

Nom et Prénom	Qualité
BENAHMED Nouredine	Président
HAOUES Abdelouahab	Secrétaire
MERZOUGUI Fares	Membre

Ordre du jour :

1- Traitement des affaires.

Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (Edition 2015) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes :

16^{ème} journée

Affaire N° : 215

Rencontre : C.S.C.CHAABA // C.SIDI.MAANCER (U15) du : 10-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-15) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse C.SIDI.MAANCER (U-15).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club C.SIDI.MAANCER (U-15), et en attribue le gain au club C.S.C.CHAABA (U-15).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club C.SIDI.MAANCER.
- C.S.C.CHAABA (U-15) (03) points (03) buts
- C.SIDI.MAANCER (U-15) (00) point (00) but

Affaire N° : 216

Rencontre : C.S.C.CHAABA // C.SIDI.MAANCER (U17) du : 10-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-17) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse C.SIDI.MAANCER (U-17).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club C.SIDI.MAANCER (U-17), et en attribue le gain au club C.S.C.CHAABA (U-17).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club C.SIDI.MAANCER.
- C.S.C.CHAABA (U-17) (03) points (03) buts
- C.SIDI.MAANCER (U-17) (00) point (00) but

Affaire N° : 217

**Rencontre : C.S.C.CHAABA // C.SIDI.MAANCER (U19)
du : 10-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse C.SIDI.MAANCER (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club C.SIDI.MAANCER (U-19), et en attribue le gain au club C.S.C.CHAABA (U-19).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club C.SIDI.MAANCER.
- C.S.C.CHAABA (U-19) (03) points (03) buts
- C.SIDI.MAANCER (U-19) (00) point (00) but

Affaire N° : 218

**Rencontre : A.J.AIN.TOUTA // C.R.O.SI.SLIMANE (U15)
du : 11-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-15) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse C.R.O.SI.SLIMANE (U-15).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club C.R.O.SI.SLIMANE (U-15), et en attribue le gain au club A.J.AIN.TOUTA (U-15).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club C.R.O.SI.SLIMANE.
- A.J.AIN.TOUTA (U-15) (03) points (03) buts
- C.R.O.SI.SLIMANE (U-15) (00) point (00) but

Affaire N° : 219

Rencontre : M.FOUM.TOUB // A.C.KIMEL (U19)

du : 11-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse A.C.KIMEL (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club A.C.KIMEL (U-19), et en attribue le gain au club M.FOUM.TOUB (U-19).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club A.C.KIMEL.
- M.FOUM.TOUB (U-19) (03) points (03) buts
- A.C.KIMEL (U-19) (00) point (00) but

Affaire N° : 220

Rencontre : M.FOUM.TOUB // A.C.KIMEL (U17)

du : 11-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe A.C.KIMEL s'est présentée avec un effectif amoindrie (09 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club A.C.KIMEL et en attribue le gain au club M.FOUM.TOUB.
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club A.C.KIMEL.
- Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe A.C.KIMEL (U.17)
- M.FOUM.TOUB (U.17) (03) points (03) buts
- A.C.KIMEL (U.17) (00) point (00) but

Affaire N° : 221

**Rencontre : PROTECTION.CIVILE // NADJAH.BATNA (U15)
du : 11-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe PROTECTION.CIVILE s'est présentée avec un effectif amoindrie (03 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE et en attribue le gain au club NADJAH.BATNA.
 - Une amende de 5.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
 - Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe PROTECTION.CIVILE (U.15)
- | | | | |
|-------------------|--------|-------------|-----------|
| NADJAH.BATNA | (U.15) | (03) points | (03) buts |
| PROTECTION.CIVILE | (U.15) | (00) point | (00) but |

Affaire N° : 222

**Rencontre : PROTECTION.CIVILE // NADJAH.BATNA (U19)
du : 11-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
 - Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe locale PROTECTION.CIVILE (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE (U-19), et en attribue le gain au club NADJAH.BATNA (U-19).
 - Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
- | | | | |
|---------------------|--------|-------------|-----------|
| - NADJAH.BATNA | (U-19) | (03) points | (03) buts |
| - PROTECTION.CIVILE | (U-19) | (00) point | (00) but |

Affaire N° : 223

**Rencontre : M.B.SEFIANE // N.R.B.BITAM (U15)
du : 11-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
 - Attendu que, la rencontre (U-15) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'ambulance.

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 14 R.G Jeunes)

- Match perdu par pénalité au club M.B.SEFIANE (U-15), et en attribue le gain au club N.R.B.BITAM (U-15).
 - Une amende de 5.000 DA est infligée au club M.B.SEFIANE.
- | | | | |
|---------------|--------|-------------|-----------|
| - N.R.B.BITAM | (U-15) | (03) points | (03) buts |
| - M.B.SEFIANE | (U-15) | (00) point | (00) but |

Affaire N° : 224**Rencontre : M.B.SEFIANE // N.R.B.BITAM (U17)
du : 11-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DEBBA ISSAM	05J2334	NRBB	Avertissement.	Contestation de décision	85 R.G & Circulaire N° 002 du 09.11.2023	1.500 DA
KHAMED SALAH	05J2556	NRBB	Avertissement.	Contestation de décision	85 R.G & Circulaire N° 002 du 09.11.2023	1.500 DA
MEHILI SMAIL	05J1405	MBS	Avertissement.	Contestation de décision	85 R.G & Circulaire N° 002 du 09.11.2023	1.500 DA
REKIK AMDJED	05J1391	MBS	Avertissement.	Contestation de décision	85 R.G & Circulaire N° 002 du 09.11.2023	1.500 DA

Affaire N° : 225**Rencontre : B.S.BATNA // N.OULED.FADEL (U19)
du : 11-05-2024****JOUEUR (S) EXCLU (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
RHAOUATI RAID.YOUCEF	05J0411	BSB	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Agression de l'adversaire sans lésion corporelle.	95 « A » R.G	1.500 DA
HASROUMI BAHA.EDDINE	05J2002	NOF	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Agression de l'adversaire sans lésion corporelle.	95 « A » R.G	1.500 DA

Affaire N° : 226**Rencontre : A.J.AIN.TOUTA // C.R.O.SI.SLIMANE (U17)
du : 11-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
AZIZ AFRANE	05J0862	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
BENMERBI AHMED.YACINE	05J0857	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
NACER MED.SIF.EDDINE	05J0158	AJAT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 227**Rencontre : A.J.AIN.TOUTA // C.R.O.SI.SLIMANE (U19)
du : 11-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
AZIZ AFRANE	05J0862	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
BENMERBI AHMED.YACINE	05J0857	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

JOUEUR (S) SIGNALE (S): EN FIN DE PARTIE

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENMERBI YOUNES.MOUNIB	05J0991	CROSS	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Comportement anti sportif envers officiel	100 R.G	7.000 DA

Affaire N° : 228**Rencontre : A.S.P.FOURRAGE // S.O.LAMBESE (U19)
du : 11-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
LAGHOUIL MED.BILLEL	05J2479	ASPF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
GUECHICHE OUSSAMA	05J1777	SOL	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 229**Rencontre : A.S.A.BATNA // M.C.B.EL.MADHER (U19)
du : 10-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENTAYEB AYOUB	05J0317	MCBE	Avertissement.	Contestation de décision	85 R.G & Circulaire N° 002 du 09.11.2023	1.500 DA
BENSEKHRIA ZAKARIA	05J3348	ASAB	Avertissement.	Contestation de décision	85 R.G & Circulaire N° 002 du 09.11.2023	1.500 DA

La séance levée à 18.00**Le Président****N.BENAHMED****Le Secrétaire****A.HAOUES**